

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1259

29 juin 2006

SOMMAIRE

Alstria Hanseatische Grundbesitz GP, S.à r.l., Luxembourg	60402	Kalinde S.A., Luxembourg	60406
Bader and Laengin Holding S.A., Luxembourg	60413	Leofin Luxembourg S.A., Luxembourg	60406
Baldor Invest S.A.H., Luxembourg	60428	LG Lux S.A., Rodange	60386
BenLomond Corporation, S.à r.l., Luxembourg	60399	Lobista Investment S.A., Luxembourg	60402
BenLomond Corporation, S.à r.l., Luxembourg	60402	Logistics XXI, S.à r.l., Luxembourg	60398
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., Luxembourg	60428	Logistics XXI, S.à r.l., Luxembourg	60432
Bureau d'architecture F. Folmer & Ass., S.à r.l., Luxembourg	60415	Lulubi Holding S.A., Luxembourg	60405
Captiva 2 Alstria Holding, S.à r.l., Luxembourg	60395	Lux Savings, S.à r.l., Luxembourg	60387
Celanese Caylux Holdings Luxembourg S.C.A., Luxembourg	60416	Madinlux, S.à r.l., Belvaux	60429
Cifa International S.A., Luxembourg	60413	Melfleur Management Luxembourg S.A., Luxembourg	60403
CMP Holdings, S.à r.l., Luxembourg	60430	Merlin Entertainments Group Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg	60423
CMP Holdings, S.à r.l., Luxembourg	60432	Merlin Entertainments Group Luxembourg 3, S.à r.l., Luxembourg	60427
Dilmun S.A., Luxembourg	60414	Merlin Entertainments Group Luxembourg 4, S.à r.l., Luxembourg	60428
Dyn-Pan International S.A.H., Luxembourg	60432	Merlin Entertainments Group Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	60416
E.P.F. European Property Foundation, S.à r.l., Luxembourg	60399	NASUCO, S.à r.l., Naval Suppliers and Contractors, Luxembourg	60427
Geodesia S.A., Luxembourg	60413	Optimissimus Dudelange, S.à r.l., Dudelange	60386
Green Park Luxembourg Holding B, S.à r.l., Luxembourg	60407	Overseas Consultant S.A., Luxembourg	60397
Herford Luxembourg Company II, S.à r.l., Luxembourg	60415	Overseas Consultant S.A., Luxembourg	60398
Herford Luxembourg Company III, S.à r.l., Luxembourg	60412	Premier Estates, S.à r.l., Luxembourg	60413
Herford Luxembourg Company, S.à r.l., Luxembourg	60413	Ravenal Trust S.A., Luxembourg	60386
Hi Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	60414	S.M.S. Finance S.A., Luxembourg	60415
Hotel Equities Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	60398	S.O.O. Invest SCI, Luxembourg	60416
I&P International S.A., Luxembourg	60424	Samaa, S.à r.l., Eschen	60396
International Transinvest Holding S.A., Luxembourg	60412	SIP, Société d'Investissement et de Promotion S.A., Luxembourg	60406
Investors Guild S.A., Luxembourg	60399	SIP, Société d'Investissement et de Promotion S.A., Luxembourg	60406
Italfrance Moda S.A., Luxembourg	60423	Steel Partner S.A., Pétange	60398
JPS S.A., Luxembourg	60402	Transports J.P. Lorang S.A., Luxembourg	60386
Kafin S.A., Luxembourg	60402	UniCredit Luxembourg Finance S.A., Luxembourg	60414
		Vivacon Lux One, S.à r.l., Luxembourg	60417

60386

LG LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 43.530.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LG LUX S.A.

Signature

(037202/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

RAVENAL TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.240.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Signature.

(034725/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

TRANSPORTS J.P. LORANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1010 Luxembourg, 7, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 23.683.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Signature.

(034726/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

OPTIMISSIMUS DUDELANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.603.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- François Bichel, maître opticien, né à Esch-sur-Alzette, le 25 août 1953, demeurant à L-3266 Bettembourg, 10, rue Michel Rodang, agissant tant en nom personnel qu'au nom et pour compte de

2.- Danielle Hipp, employée privée, née à Dudelange, le 28 février 1959, demeurant à L-3266 Bettembourg, 10, rue Michel Rodange, suivant procuration ci-jointe

3.- Steffen Berndt, maître opticien, né à Mannheim-Neckarau (Allemagne), le 29 octobre 1968, demeurant à D-68535 Edingen-Neckarhausen, 94, Neckarhauserstraße.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de OPTIMISSIMUS DUDELANGE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin d'optique et de lunetterie, la vente d'articles de la branche et d'articles de bimbeloterie ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- François Bichel, maître opticien, né à Esch-sur-Alzette, le 25 août 1953, demeurant à L-3266 Bettembourg, 10, rue Michel Rodange, cinquante-cinq parts	55
2.- Danielle Hipp, employée privée, née à Dudelange, le 28 février 1959, demeurant à L-3266 Bettembourg, 10, rue Michel Rodange, vingt et une parts	21
3.- Steffen Berndt, maître opticien, né à Mannheim- Neckarau (Allemagne), le 29 octobre 1968, demeurant à D-68535 Edingen-Neckarhausen, 94, Neckarhauserstraße, vingt-quatre parts	24
Total: Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3441 Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

François Bichel, maître opticien, né à Esch-sur-Alzette, le 25 août 1953, demeurant à L-3266 Bettembourg, 10, rue Michel Rodange.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 avril 2006.

F. Molitor.

(035713/223/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

LUX SAVINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,600.-.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 115.687.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

AE INVESTMENT HOLDINGS, a company governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the companies register of the Cayman Islands, under number 163699, represented by Mrs Annie Lyon, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24th March 2006.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholder, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of LUX SAVINGS, S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg City by a decision of the management.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the management.

In the event that in the view of the management political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and person abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, warrants, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-), divided into eighty-four (84) Class A Shares, eighty-four (84) Class B Shares, eighty-four (84) Class C Shares, eighty-four (84) Class D Shares, eighty-four (84) Class E Shares and eighty-four (84) Class F Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised capital. The authorised capital of the Company is set at six hundred eighty thousand Euro (EUR 680,000.-), divided into twenty-seven thousand two hundred (27,200) shares, each share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-). The management is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189, paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the management may determine.

The management may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The management may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. Upon each increase of the share capital of the Company by the management within the limits of the authorised capital, the present Articles of Incorporation shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III.- Management, Statutory auditors

Articles 10. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Managers»).

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Manager(s).

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may as well resign. The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 11. Powers. The Manager(s) has/have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company.

Art. 12. Events affecting the Manager(s). The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 13. Liability of the Manager(s). No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the management such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

Art. 17. Statutory auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they

may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV.- Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the management, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the management by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 9.00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the management.

Chapter V.- Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles of Incorporation may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the management showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 26. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»).

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
AE INVESTMENT HOLDINGS, prenamed.	12,600.-	504	12,600.-
Total:	12,600.-	504	12,600.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,750.- (one thousand seven hundred and fifty Euro).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2006.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to appoint UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies, under the number B 64.474 as Manager of the Company until the general meeting approving the annual accounts 2006.

2. The registered office shall be set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AE INVESTMENT HOLDINGS, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, les Iles Cayman, enregistré au registre du commerce et des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro 163699,

représentée par Madame Anne Lyon, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée le 24 mars 2006.

La procuration susmentionnée, signée par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante agissant dans la capacité ci-dessus indiquée, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer par les présentes:

Chapitre 1^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxem-

bourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination LUX SAVINGS, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision de la gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de la gérance.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée de bons de souscription et d'obligations de toute nature.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), divisé en quatre-vingt-quatre (84) Parts Sociales de Catégorie A, quatre-vingt-quatre (84) Parts Sociales de Catégorie B, quatre-vingt-quatre (84) Parts Sociales de Catégorie C, quatre-vingt-quatre (84) Parts Sociales de Catégorie D, quatre-vingt-quatre (84) Parts Sociales de Catégorie E et quatre-vingt-quatre (84) Parts Sociales de Catégorie F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des bons de souscription attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent quatre-vingt mille euros (EUR 680.000,-), divisé en vingt-sept mille deux cents (27.200) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. La gérance de la Société est autorisée, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par la gérance de la Société.

La gérance de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

La gérance de la Société peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital. A chaque augmentation du capital social de la Société par la gérance dans les limites du capital autorisé, les présents Statuts seront modifiés en conséquence.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ses Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III.- Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»).

Le ou les Gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 11. Pouvoirs. Le(s) Gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

Art. 12. Evénements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 13. Responsabilité de la gérance. Le Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le(s) Gérant(s) peut/peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera la gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par la gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés à la gérance en vertu de la loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi de juin à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où ailleurs sont signés par le président ou par un membre de la gérance.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peuvent décider de la même manière qu'il modifient les statuts, de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par le Gérant ou par la gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la loi ou par les Statuts.

Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire au nombre de parts sociales et les libérer par apport en espèces des montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts Sociales	Libération (EUR)
AE INVESTMENT HOLDINGS, prénommée	12.600,-	504	12.600,-
Total:	12.600,-	504	12.600,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.750,- EUR (mille sept cent cinquante euros).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de nommer UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrit au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 64.474 comme Gérant de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant le bilan 2006.

2. Le siège social est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Lyon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 88, case 9. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(036885/220/486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

CAPTIVA 2 ALSTRIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 114.458.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 14 mars 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 14 mars 2006, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125 euros chacune, à la société CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A. (représentée par son associé commandité, CAPTIVA CAPITAL II, S.à r.l.), ayant son siège social au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Ainsi, les parts de la société Captiva 2 Alstria Holding, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A. avec 100 parts sociales.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034750/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

SAMAA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8466 Eischen, 15, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 115.609.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1.- Frédéric Theismann, employé privé, né à Charleroi (Belgique), le 17 août 1967 et son épouse;
- 2.- Marie-France Casals, employée privée, née à Charleroi (Belgique), le 21 août 1966, demeurant ensemble à L-8466 Eischen, 15, rue de l'Ecole;
- 3.- Mohamed Elferd, indépendant, né à Medjedel (Algérie), le 21 avril 1964, demeurant à F-57400 Sarrebourg, allée des Tilleuls, Résidence Pascal.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de SAMAA, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Eischen.

Art. 3. La société a pour objet

- diffusion, promotion et pratique de techniques psychocorporelles, éducation à la santé et au bien-être, destinées au grand public et aux professionnels;
- vente de tout produit nécessaire à la pratique (vêtements...);
- édition, diffusion, promotion, distribution et vente de tout support médiatique (existant ou à venir) tels que livres, CD, DVD, ebook...;
- services administratifs et conseils économiques aux particuliers et aux entreprises.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Frédéric Theismann, employé privé, né à Charleroi (Belgique), le 17 août 1967, demeurant à L-8466 Eischen, 15, rue de l'Ecole, quarante-neuf parts.	49
2.- Marie-France Casals, employée privée, née à Charleroi (Belgique), le 21 août 1966, demeurant à L-8466 Eischen, 15, rue de l'Ecole, quarante-neuf parts.	49
3.- Mohamed Elferd, indépendant, né à Medjedel (Algérie), le 21 avril 1964, demeurant à F-57400 Sarrebourg, allée des Tilleuls, Résidence Pascal, deux parts	2
Total: Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8466 Eischen, 15, rue de l'Ecole.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Frédéric Theismann, employé privé, né à Charleroi (Belgique), le 17 août 1967, demeurant à L-8466 Eischen, 15, rue de l'Ecole, gérant technique;

2.- Marie-France Casals, employée privée, née à Charleroi (Belgique), le 21 août 1966, demeurant à L-8466 Eischen, 15, rue de l'Ecole, gérant administratif.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Theismann, M.-F. Casals, M. Elferd, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2006, vol. 901, fol. 98, case 8. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 mars 2006.

F. Molitor.

(035776/223/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

**OVERSEAS CONSULTANT S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. CLASSIC CARS INVESTMENT S.A. HOLDING).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 34.551.

L'an deux mille six, le six mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur- Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLASSIC CARS INVESTMENT S.A. HOLDING) avec siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 34.551, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 août 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 45 en date du 5 février 1991, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 15 février 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 14h30 sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Hasselmans, demeurant à Esneux, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maire Hélène Girousse, demeurant à Esneux.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Modification de la dénomination sociale de la société en OVERSEAS CONSULTANT S.A. avec modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents; et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en OVERSEAS CONSULTANT S.A. et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article premier des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. premier alinéa. «Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de OVERSEAS CONSULTANT S.A.».

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Hasselmans, M. Muhovic, M.H. Girousse, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2006, vol. 914, fol. 96, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2006.

A. Biel.

(035815/203/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

OVERSEAS CONSULTANT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 34.551.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(035816/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

LOGISTICS XXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 332.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 98.018.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02381, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2006.

Pour LOGISTICS XXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant B

Signatures

(034727/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

STEEL PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4747 Pétange, 35, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 46.204.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Signature.

(034728/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

HOTEL EQUITIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 104.055.

Extrait des résolutions de l'associé unique qui ont été prises le 28 février 2006

L'Associé Unique de HOTEL EQUITIES LUXEMBOURG, S.à r.l., (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

Herman Boersen ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

Hans van de Sanden ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 février 2006.

H. van de Sanden

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034733/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

E.P.F. EUROPEAN PROPERTY FOUNDATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.064.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E.P.F. EUROPEAN PROPERTY FOUNDATION, S. à r.l.

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Gérant

Signature

(034731/1084/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

INVESTORS GUILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 106.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01226, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034734/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

BenLomond CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 112.235.

In the year two thousand and five, on the twenty ninth day of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITES FUND L.P. a partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801 and its principal offices at 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151,

and

NORTH ATLANTIC SMALLER COMPANIES INVESTMENT TRUST PLC, a public limited company listed on the London Stock Exchange, having its registered office at Ground Floor, Ryder Court, 14 Ryder Street, London, SW1Y 6QB, United Kingdom, registered in England and Wales under registration number 1091347,

both here represented by Mrs Laetitia Ambrosi, lawyer, residing professionally at Luxembourg by virtue of two proxies given on November 29, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through its proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established in Luxembourg under the name of BenLomond CORPORATION, S.à r.l. (the «Company») a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Company Register, incorporated by virtue of a deed of M^e Henri Hellinckx dated November 16, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles of association do not have been amended.

II. The shareholders resolve to amend article 12 of the Company's bylaws with immediate effect, as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, with at least one category A manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

III. The shareholders resolve to accept the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a société anonyme existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 37.974, as sole manager of the Company with immediate effect.

IV. The shareholders resolve to give full discharge to the former manager for its mandate as manager of the Company until today's date. Such discharge will be confirmed during the meeting of the members having to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2006.

V. The shareholders resolve to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Daniel B. Zwirn, President, born in Pittsburgh, United States of America, on July 6, 1971, with address at 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151, United States of America;
- David A. Proshan, Vice President and General Counsel, born in Trenton, New Jersey, United States of America, on July 11, 1966, with address at 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151, United States of America;
- Perry A. Grass, Vice President and Treasurer, born in Brooklyn, United States of America, on August 14, 1967, with address at 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151, United States of America.

Category B Manager:

- Jeremy James Brade, Fund Manager, born in Haslemere, United Kingdom, on January 29, 1961, with address at Ground Floor, Ryder Court, 14 Ryder Street, London, SW1Y 6QB, United Kingdom.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITES FUND L.P., une société limitée constitué et régie suivant les lois du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801 et ses principaux bureaux au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151,

et

NORTH ATLANTIC SMALLER COMPANIES INVESTMENT TRUST PLC, une société publique limitée listée au Cours de Londres, ayant son siège social au Ground Floor, Ryder Court, 14 Ryder Street, Londres, SW1Y 6QB, Royaume Uni, immatriculée au Royaume Uni sous le numéro 1091347,

ici représentées par Mademoiselle Laetitia Ambrosi juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 29 novembre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de BenLomond CORPORATION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte de M^e Henri Hellinckx reçu en date du 16 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

II. Les associés décident de modifier l'article 12 de la Société comme suit, avec effet immédiat:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont au moins l'un sera gérant de catégorie A.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

III. Les associés décident d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme constitué et régie suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974, de ses fonctions de gérant unique de la Société avec effet immédiat.

IV. Les associés décident de donner pleine décharge à l'ancien gérant de la Société pour son mandat de gérant de la Société jusqu'à ce jour. Ladite décharge sera confirmée Durant la réunion des associés ayant à approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006.

V. Les associés décident de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Daniel B. Zwiirn, Président, né à Pittsburgh, Etats-Unis d'Amérique, le 6 juillet 1971, ayant son adresse au 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151, Etats-Unis d'Amérique;

- David A. Proshan, Vice Président et Conseiller Général, né à Trenton, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 11 juillet 1966, ayant son adresse au 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151, Etats-Unis d'Amérique;

- Perry A. Grass, Vice Président et Trésorier, né à Brooklyn, Etats-Unis d'Amérique, le 14 août 1967, ayant son adresse au 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151, Etats-Unis d'Amérique;

Gérant de catégorie B:

- Jeremy James Brade, Gérant de Fonds, né à Haslmere, Royaume Uni, le 29 janvier 1961, ayant son adresse au Ground Floor, Ryder Court, 14 Ryder Street, Londres, SW1Y 6QB, Royaume Uni.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Ambrosi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 150S, fol. 97, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

J. Elvinger.

(035794/211/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

BenLomond CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 112.235.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40382 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

J. Elvinger.

(035797/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

JPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 111.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01218, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034736/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

LOBISTA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01212, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034737/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

KAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 93.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01204, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034739/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

ALSTRIA HANSEATISCHE GRUNDBESITZ GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 114.491.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 14 mars 2006

En vertu du contrat de cession de parts daté du 14 mars 2006, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125 euros chacune, transférées à CAPTIVA 2 ALSTRIA HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Ainsi, les parts de la société ALSTRIA HANSEATISCHE GRUNDBESITZ GP sont réparties de la manière suivante: CAPTIVA 2 ALSTRIA HOLDING, S.à r.l., avec 100 parts sociales.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034751/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

MELFLEUR MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.486.

In the year two thousand five, on the twenty-third of December.
Before Us, Maître Josph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of MELFLEUR MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 57.486), having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, incorporated by deed of M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Luxembourg), on November 28, 1996, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 152 On March 28, 1997.

The Meeting is presided over by Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires» with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The chairman appoints as secretary Mrs Fanny Marx, private employee, with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The Meeting elects as scruteneer Mr Raphaël Docquier, «licencié en sciences de gestion» with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Decision to put the company into liquidation.

2.- Appointment of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, with registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

Power is granted to the liquidator to represent the company for all operations which could arise from the liquidation, to realize the asset, to discharge the liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders, proportionally to the number of their shares, in kind or in cash.

It may in particular, and without the enumeration which will follow being exhaustive, sell, exchange, bring and alienate all property be it movable real and all rights relating to it, proceed to operations of reorganization of subsidiaries or other assets of the company by way of sale, exchange or contribution or any other way; give withdrawal, with renunciation of real rights, privileges, mortgages and actions resoluteness, of all inscriptions, transcriptions, mentions, seizures and oppositions; exempt the registrar of mortgages take mortgage registration; give all priorities of mortgages and of privileges; make over all rows of inscription; make all payments, even if they were not ordinary payments of administration; give all debts; compromise on all social interests; extend all jurisdictions; give up the grounds for appeal or acquired prescriptions.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MELFLEUR MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 57.486), ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), en date du 28 novembre 1996, publié au Mémorial C,152 Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro du 28 mars 1997.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël Docquier, licencié en sciences de gestion, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger, apporter et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs, procéder à des opérations de restructuration des participations ou des autres actifs de la société par voie de vente, d'échange ou d'apport ou tout autre moyen; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: L. Hansen, F. Marx, R. Docquier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 11, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2006.

J. Elvinger.

(035820/211/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

LULUBI HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.710.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LULUBI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 41.710, constituée suivant acte reçu le 22 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 21 du 16 janvier 1993.

Modifié en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1043 du 9 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les six mille (6.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
 2. Le cas échéant, nomination de ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:
ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R.M. Tonelli, F. Marx, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 86, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

J. Elvinger.

(035818/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

SIP, SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 57.606.

Le bilan au 31 décembre 2003, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01427, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour la société

SIP S.A. (SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION)

Signature

(034781//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

SIP, SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 57.606.

Le bilan au 31 décembre 2004, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01428, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour la société

SIP S.A. (SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION)

Signature

(034782//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

KALINDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 91.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01198, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034742/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

LEOFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.512.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 avril 2006

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Ferdinando Cavalli, de sa fonction d'administrateur de la société, prend acte de cette démission, et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur M. Fabio Mastro Simone, employé privé, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LEOFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

F. Mastro Simone

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034858/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING B, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 115.624.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP (CAYMAN) L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Saskia Konsbruck, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on [...].

 The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

 Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a *société à responsabilité limitée* (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING B, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three-quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. *Inter vivos*, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. - Decisions of the sole shareholder, Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The 500 shares have been subscribed as follows:

- 500 shares have been subscribed by BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP (CAYMAN) L.P., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2006.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
2. Mr John Sutherland, manager, born on 2 December 1964 in Lower Hurt, New Zealand, with professional address at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg is appointed sole manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den einunddreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP (CAYMAN) L.P., ein limited partnership bestehend unter dem Recht der Cayman Islands, mit Sitz in c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hier vertreten durch Saskia Konsbruck, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am [...].

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden. Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. - Zweck, Dauer, Name, Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle and Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING B, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben eines Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. - Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen. Die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzun-

gen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. - Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters, Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 20. Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. - Geschäftsjahr, Konten, Gewinnausschüttungen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 22. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. - Gesellschaftsauflösung, Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden folgendermaßen gezeichnet:

- 500 Anteile wurden von Blackstone FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP (CAYMAN) L.P., vorgeannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2006.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr tausendfünfhundert Euro geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
2. Herr John Sutherland, Geschäftsführer, geboren am 2. Dezember 1964 in Lower Hutt, New Zealand, mit professioneller Adresse in 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxembourg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, vol. 28CS, fol. 13, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

J. Elvinger.

(036105/211/325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

INTERNATIONAL TRANSINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.365.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL TRANSINVEST HOLDING S.A.

LOUV, S. à r.l. / FINDI, S. à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(034759/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

HERFORD LUXEMBOURG COMPANY III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 103.697.

Extrait de la résolution du Conseil de Gérance du 18 janvier 2006

En date du 18 janvier 2006, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

HERFORD LUXEMBOURG COMPANY III, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034886/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

CIFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.155.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Signature.

(034841/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

BADER AND LAENGIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.099.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP01920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

Signature.

(034843/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

PREMIER ESTATES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 107.541.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Signature.

(034845/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

HERFORD LUXEMBOURG COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.562.500,-

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 95.665.

Extrait de la résolution du Conseil de Gérance du 18 janvier 2006

En date du 18 janvier 2006, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

HERFORD LUXEMBOURG COMPANY, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034931/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

GEODESIA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.320.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Signature.

(034847/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

HI HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 106.282.

Extrait des résolutions de l'associé unique qui ont été prises le 28 février 2006

L'Associé Unique de HI HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

Herman Boersen ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

Hans van de Sanden ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 février 2006.

H. van de Sanden

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034853/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

UniCredit LUXEMBOURG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.982.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

UniCredit LUXEMBOURG FINANCE S.A.

Signature

(034857/5387/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

DILMUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 84.409.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Sylvie Arpea, employée privée, demeurant à la Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de M. Alexandre Pouget, administrateur de société, demeurant à Londres SW 1E 6HR, Buckingham Place;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 21 décembre 2005, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme DILMUN S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 84.409, constituée suivant acte reçu par acte de Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 374 du 7 mars 2002,

II.- Que le capital social de la société anonyme DILMUN S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société DILMUN S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute, et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire aux comptes et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Arpea, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 151S, fol. 73, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

J. Elvinger.

(036209/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

S.M.S. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.745.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(034860/5387/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

HERFORD LUXEMBOURG COMPANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.562.500,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 97.226.

Extrait de la résolution du Conseil de Gérance du 18 janvier 2006

En date du 18 janvier 2006, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

HERFORD LUXEMBOURG COMPANY II, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034928/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

BUREAU D'ARCHITECTURE F. FOLMER & ASS., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 33, rue d'Oradour.

R. C. Luxembourg B 74.741.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(035014/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

CELANESE CAYLUX HOLDINGS LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 34.000,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 96.771.

Extrait de la résolution du Conseil de Gérance du 30 janvier 2006

En date du 30 janvier 2006, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

CELANESE CAYLUX HOLDINGS LUXEMBOURG S.C.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034961/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

S.O.O. INVEST S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herschen.
R. C. Luxembourg E 525.

Cession de parts d'intérêt

La société GT IMMOBILIER S.A., avec siège social au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, cède 5.999 parts d'intérêt d'une valeur nominale de 100,- LUF qu'elle détient dans la société civile immobilière S.O.O. INVEST S.C.I., avec siège social 39, rue Arthur Herschen à la société D.BROWN & SONS S.A., 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Suite à ladite cession, les parts d'intérêt seront dorénavant réparties comme suit:

La société D.BROWN & SONS S.A., avec siège social au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg	6.000 parts d'intérêt
Total	6.000 parts d'intérêt

Le 30 décembre 2005.

Pour extrait conforme

S.O.O. INVEST S.C.I.

Pour la Gérance

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034964/2741/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 331.375,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 108.846.

Extrait de la résolution du Conseil de Gérance de la Société du 30 janvier 2006

En date du 30 janvier 2006, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} février.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034965/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

VIVACON LUX ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 115.691.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth of April.
Before Us, Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

JF VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH, incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Klopstockstrasse 5, 65187 Wiesbaden, Germany, represented by Norbert Pacho.

Here after represented by Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name VIVACON LUX ONE, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

JF VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH	500 Shares
Total: five hundred Shares	500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand seven hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, JF VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

- Mr Norbert Pacho, Managing Director, residing at Klopstockstrasse 5, 65187 Wiesbaden, Germany.
- In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.
- 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six avril.

Par-devant Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JF VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH, une société dûment constituée et régie par le droit de l'Allemagne, ayant son siège social à Klopstockstrasse 5, 65187 Wiesbaden, Allemagne, représentée par Norbert Pacho, ci-dessus est représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé elle délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de VIVA-CON LUX ONE, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cent (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

JF VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH 500 Parts Sociales

Total: cinq cent Parts sociales 500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, JF VERMÖGENSVERWALTUNGS Gm-bH, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé

Gérant unique de la Société pour une période indéterminée:

- M. Norbert Pacho, Managing Director, résidant à Klopstockstrasse 5, 65187 Wiesbaden, Allemagne.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique.

2.- Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, vol. 28CS, fol. 27, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

J. Elvinger.

(036929/211/401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 331.375,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 108.847.

Extrait de la résolution du Conseil de Gérance de la Société du 30 janvier 2006

En date du 30 janvier 2006, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} février.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG 2, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034966/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.407.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(035053/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

I&P INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 115.681.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) La société MOXON FINANCE S.A., avec siège social à Panama, ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mars 2006.

2) La société FT HOLDING 1 S.A., avec siège social au 3rd Floors Geneva, Place Waterfront Drive, P.O. Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par M. Gianpiero Saggi, précité, en vertu d'une procuration donnée le 13 mars 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de I&P INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à USD 37.000,- (trente-sept mille US dollars), représenté par 3.700 (trois mille sept cents) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix US dollars) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à USD 4.000.000,- (quatre millions de US dollars), représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix US dollars) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 mars 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société, à l'exception de toutes opérations qui sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 21. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 3^e lundi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 3^e lundi du mois de juin 2007 à 15.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. MOXON FINANCE S.A., trois mille six cent quatre-vingt-dix-neuf	3.699
2. FT HOLDING 1 S.A., une action	1
Total: trois mille sept cents	3.700

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de USD 37.000,- (trente-sept mille US dollars), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.000,-.

Pour les besoins de l'Enregistrement le capital social est évalué à EUR 31.105,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Massimo Longoni, né le 6 décembre 1970 à Como (Italie), conseiller économique, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

- Monsieur Eric Vanderkerken, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette, employé privé, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

- Monsieur Patrick Lorenzato, né le 13 juillet 1967 à Saint Dié (F), employé privé, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

- Monsieur Camille Paulus, né le 6 décembre 1940 à Schifflange, employé privé, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur Massimo Longoni, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration.

Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.

3. M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, réviseur d'entreprises, 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, est désigné comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société est désignée comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.

- Le mandat du commissaire est fixé à une année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.

4. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s) quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

5. Le siège de la société est fixé au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Saddy, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, vol. 152S, fol. 74, case 6. – Reçu 309,67 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2006.

J. Delvaux.

(036797/208/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 331.375,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 109.647.

Extrait de la résolution du Conseil de Gérance de la Société du 30 janvier 2006

En date du 30 janvier 2006, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} février.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG 3, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034968/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

NASUCO, S.à r.l., NAVAL SUPPLIERS AND CONTRACTORS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 78.015.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour NASUCO, S.à r.l., NAVAL SUPPLIERS AND CONTRACTORS, Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(035026/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 109.652.

Extrait de la résolution du Conseil de Gérance de la Société du 30 janvier 2006

En date du 30 janvier 2006, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG 4, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034969/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

BALDOR INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.361.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 mars 2006, les mandats des administrateurs:

Monsieur Henri Louise François Renmans, Administrateur A, 26, Fazantenlaan, B-1653 Beersel,

Madame Nicole Renmans-Albert, Administrateur A, 26, Fazantenlaan, B-1653 Beersel,

Monsieur Richard Nicolas Armand G. Bovy, Administrateur A, 40, rue Guy de Bres, B-7000 Mons,

Monsieur Gérard Birchen, Administrateur B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, Administrateur B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Veillez également noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Henri Louise François Renmans, Administrateur A;

Madame Nicole Renmans-Albert, Administrateur A;

Monsieur Richard Nicolas Armand G. Bovy, Administrateur A;

Monsieur Gérard Birchen, Administrateur B;

Monsieur Robert Hovenier, Administrateur B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour BALDOR INVEST S.A.

G. Birchen

Administrateur B

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034976/029/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 29.923.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Signature.

(035057/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

MADINLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 257, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 115.643.

STATUTS

L'an deux mille six, le cinq avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Joao Luis Duarte, gérant de société, demeurant à L-4451 Belvaux, 257, route d'Esch.

2.- Et Monsieur Antonio Daniel Santos Duarte, ouvrier, demeurant à L-4451 Belvaux, 257, route d'Esch.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de MADINLUX, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Belvaux.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement entièrement ou partiellement la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre (124,-) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Joao Luis Duarte, prédit.	10 parts
2.- Monsieur Antonio Daniel Santos Duarte, prédit.	90 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille six.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

1.- Est nommé gérant technique de la société, pour la construction, pour une durée indéterminée:

Monsieur Joao Luis Duarte, prénommé.

2.- Est nommée gérante technique de la société, pour le transport national, pour une durée indéterminée:

Madame Marianne Duchene, comptable, demeurant à B-6700 Freylange-Arlon, 46, avenue de Pforzheim.

3.- Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Antonio Daniel Santos Duarte, prénommé.

4.- La société se trouve valablement engagée par la signature de l'un des gérants techniques pour la branche le concernant ensemble avec la signature du gérant administratif.

5.- L'adresse du siège social de la société est établi à L-4451 Belvaux, 257, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.L. Duarte, A.D. Santos Duarte, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 2006, vol. 916, fol. 54, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2006.

A. Biel.

(036226/203/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

CMP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.946.

In the year two thousand and five, on the 22nd day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting by the associates of CMP HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 2nd of June 1999 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 583 of 29th July 1999.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary of 30th November 1999 published in the Mémorial number 85 of 26th January 2000.

The meeting was presided by Mr Jack Groesbeek, manager, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Mr Paul de Haan, accountant, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associates represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all five thousand four hundred twenty-six (5,426) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

- A. Amendment of the fiscal year to commence on the 1st December of each year and to terminate on the 30th November of the following year; the current fiscal year which has started on 1st January 2005 shall terminate on 30th November 2005.

- B. Consequential amendment of articles 12 and 13 of the Company's articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to amend the fiscal year of the Company to start from now on each year on 1st December and to end the following year on the 30th November.

The meeting decides that the fiscal year which started on 1st January 2005 will terminate on 30th November 2005.

Second resolution

As a result of the first resolution, the meeting resolved to amend article 12 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«The fiscal year of the Company begins on 1st December in each year and ends on 30th November of the subsequent year.»

Third resolution

As a result of the first resolution, the meeting resolved to amend article 13 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«Every year as of 30th November, the annual accounts are drawn up by the managers.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this amendment of the articles are estimated at Euro 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le 22^e jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de CMP HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), société établie et ayant son siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 2 juin 1999 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 583 du 29 juillet 1999 (le «Mémorial»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 1999, publié au Mémorial numéro 85 du 26 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par M. Jack Groesbeek, gérant demeurant à Luxembourg.

Il est désigné comme secrétaire et scrutateur M. Paul de Haan, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq mille quatre cent vingt-six (5.426) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- A. Modification de l'année sociale, afin de commencer le 1^{er} décembre de chaque année et de finir le 30 novembre de l'année suivante; l'année sociale actuelle qui a commencé le 1^{er} janvier 2005 se terminera le 30 novembre 2005.

- B. Modification conséquente des articles 12 et 13 des statuts de la Société.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'année sociale qui commence dorénavant chaque année le 1^{er} décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.

L'assemblée décide que l'année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2005 finit le 30 novembre 2005.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée a pris la décision de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.»

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée a pris la décision de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Chaque année la gérance établit les comptes au 30 novembre.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la société parce que résultant de la présente modification des statuts sont estimés à 2.000,- euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Groesbeek, P. De Haan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 8, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

J. Elvinger.

(036275/211/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

CMP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.946.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40884 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

J. Elvinger.

(036276/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

LOGISTICS XXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 332.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 98.018.

Suite à une décision de l'Associé unique prise en date du 13 mai 2005, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant B suivant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., gérant B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour LOGISTICS XXI, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant B

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034988/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

DYN-PAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 9.795.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour DYN-PAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(035031/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.
